

En bref

En janvier 2015, le Préfet de Région, le Président de la Région des Pays de la Loire et le Président de l'ADEME ont signé la charte d'engagement qui officialise la création du DROPEC et fixe son rôle.

Le travail entamé depuis 2014 sur la collecte des indicateurs nécessaires au suivi de la transition énergétique progresse. À la phase initiale d'identification fondée sur l'analyse du SRCAE et de la SRTE, succède une étape plus opérationnelle de contacts avec les fournisseurs potentiels. Il s'agit en effet de connaître précisément les caractéristiques des données disponibles et leurs conditions de transmission.

Cette collecte d'indicateurs peut rencontrer des obstacles qu'il convient d'identifier pour pouvoir les lever ou les contourner. C'est le but de l'étude confiée au CEREMA sur la faisabilité du suivi de la rénovation énergétique des logements (p. 1). L'observation du développement des filières d'énergies renouvelables présente également certaines difficultés (p. 3).

Pour certaines données, c'est moins la collecte qui pose problème que la diffusion. À un certain niveau de précision, des informations sont considérées comme commercialement sensibles, et leur diffusion obéit à des contraintes qui en limitent l'intérêt. Cette question est actuellement débattue par le DROPEC et les gestionnaires de réseaux d'énergie.

Ce travail de collecte et de diffusion de données ne prend sens qu'en s'inscrivant dans l'action. Le DROPEC se met ainsi au service des territoires pour leur fournir les éléments nécessaires à l'élaboration de leur PCET (p. 4), et suit attentivement les travaux réalisés par le Comité Climat et Territoires (p. 3) et l'étude Climagri® pilotée par la Chambre d'Agriculture (p. 4).

Les partenaires du groupe de travail «Observation» de la conférence régionale des acteurs de la transition énergétique sont régulièrement informés et consultés sur l'avancement des travaux du DROPEC : la dernière rencontre s'est ainsi tenue le 25 juin dernier. Pour jouer pleinement son rôle de diffuseur d'informations, le DROPEC travaille actuellement à la création de son site web (p. 4). Rendez-vous sur la Toile dans un mois !



Comment suivre la rénovation énergétique des logements privés et publics ?

Le DROPEC a demandé au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) d'inventorier les sources de données pertinentes disponibles à l'échelle régionale et de proposer une démarche opérationnelle de collecte. En plus du dénombrement exhaustif des logements rénovés, la disponibilité d'autres indicateurs est étudiée : la localisation et les caractéristiques du logement (individuel/collectif, âge), les surfaces rénovées, les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre avant et après travaux, la nature et le coût des travaux, les financements mobilisés...

Parc public : un suivi depuis 2010 à pérenniser

La DREAL (direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) suit les rénovations des logements sociaux en exploitant notamment cinq sources de données : les dossiers des aides du FEDER (fonds européens), du Conseil régional, de la Caisse des dépôts et consignation, de l'ADEME et de l'USH (Union sociale pour l'habitat, confédération des organismes HLM). À l'exception de la nature des travaux réalisés dans les logements, l'ensemble des indicateurs recherchés est disponible, et les doubles comptes éventuels sont supprimés.

Parc privé : des sources de données diverses à rapprocher pour éviter les doubles comptes

Trois d'entre elles s'avèrent aisées à mobiliser car les instructeurs de ces dossiers disposent d'un tableau de suivi. Il s'agit des subventions de l'ANAH et des aides accordées par la Région (AREEP et aides aux copropriétés). La plupart des indicateurs sont renseignés à l'exception de l'ensemble des financements utilisés et des émissions de gaz à effet de serre, ces dernières peuvent néanmoins être estimées. ►

► Trois autres sources de données apparaissent prometteuses, mais sont plus difficilement accessibles et les indicateurs renseignés moins exhaustifs. Il s'agit du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), des certificats d'économie d'énergie (CEE) et des éco-prêts à taux zéro (Éco-PTZ).

Plusieurs dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements peuvent être mobilisés pour un même logement. Par exemple, dans le cas le plus complet, un logement subventionné par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) peut également l'être par le Conseil régional (AREEP ou copropriété), et bénéficier d'un éco-PTZ, de CEE et de crédits d'impôt. Cette imbrication des dispositifs d'aides génère des doubles comptes qui doivent être identifiés pour établir un recensement précis des logements rénovés. Afin de les repérer, il conviendrait de relier chaque dispositif d'aide à une adresse et à un nom de bénéficiaire, tout en respectant les dispositions de la CNIL.

Pour parvenir à un tableau de bord significatif concernant le logement privé, trois cas de figure se présentent :

1- Les dispositifs CITE et CEE permettent un décompte assez précis des rénovations mais offrent peu de précisions sur l'aspect énergétique de ces rénovations. De plus, la faisabilité d'identifier des doubles comptes avec les autres dispositifs existants, doit être étudiée avec la DGFIP (direction générale des Finances publiques du ministère de l'Économie et des Finances) pour le crédit d'impôts, et avec le pôle national des certificats d'économie d'énergie du MEDDE (ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie) pour les CEE.

2- Les dispositifs d'aides de l'ANAH et de la Région font l'objet de tableaux de suivi plus complets et d'une identification des doubles comptes plus aisée mais couvrent un nombre de rénovations beaucoup plus réduit. Les doubles comptes sont identifiables à la condition que soient introduits dans les tableaux de suivi le nom et l'adresse du bénéficiaire. Ces informations n'étaient pas systématiquement conservées les années antérieures, les doubles comptes ne peuvent dès lors pas être repérés sauf à reprendre chaque dossier papier pour compléter les tableaux de suivi.

3- Pour les autres dispositifs, les données sont actuellement peu accessibles, ou n'offrent pas la possibilité d'identifier les doubles comptes (base de données des diagnostics de performance énergétique ou aides aux énergies renouvelables de l'ADEME, plate-formes de guichet unique en cours de constitution, 1 % logement, etc). Concernant les éco-PTZ, l'absence d'adressage précis et de nom de bénéficiaire dans la base de données des prêts accordés mise à disposition des services de la DREAL rend à ce jour impossible l'identification des doubles comptes avec les autres dispositifs d'aides.



C'est sur les deux premiers groupes de dispositifs qu'il apparaît le plus pertinent de fonder le suivi. Le second groupe permet d'estimer les économies d'énergie selon l'âge du logement et le type de travaux, reste alors à extrapoler ces informations au nombre de rénovations relevant du premier groupe de dispositifs.

Il convient de noter que la méthode proposée se base uniquement sur le suivi des rénovations faisant appel à un dispositif d'aide. Ne sont donc pas recensées les rénovations sans aides, les auto-rénovations...

Nombre moyen annuel d'aides accordées pour la rénovation énergétique de logements privés en Pays de la Loire

Contexte régional : 1 million de logements en propriété, 318 000 logements locatifs privés.



CITE
Crédit d'impôts transition énergétique



Une même opération de rénovation énergétique peut cumuler plusieurs aides. C'est notamment le cas entre CITE et CEE où le nombre de logements concernés par les deux dispositifs pourrait être de l'ordre de 15 000.

En l'absence d'un identifiant unique par logement, il est difficile de supprimer les doubles comptes et d'obtenir une estimation précise du nombre de logements rénovés chaque année.



CEE
Certificats d'économie d'énergie



ANAH



éco-PTZ



AREEP
Aide Régionale aux Économies d'Énergie pour les Particuliers



Aides collectivités

Observer le développement des filières d'énergie renouvelable : pas si facile...

Électricité : la production injectée sur le réseau public est bien connue

Cette production injectée représente évidemment la grosse majorité de l'électricité renouvelable produite à l'échelle régionale. En revanche, l'absence de statistiques sur ce qui est produit en dehors du réseau public d'électricité peut porter à conséquence lorsqu'on s'intéresse à un petit territoire dépourvu de gros équipement comme un parc éolien ou une centrale photovoltaïque. Une micro centrale hydraulique, qui alimente directement des sites isolés, contribue de façon non négligeable au bilan de l'électricité renouvelable produite localement. De manière générale, plus l'échelle d'observation est fine, moins les statistiques qui peuvent être réalisées par des acteurs régionaux sont robustes.

Lettre DREAL Éolien et Photovoltaïque : <http://minilien.fr/aOp1wx>

Chaleur renouvelable : la production diffuse est difficile à mesurer

Il s'agit du point le plus épineux du suivi du développement des énergies renouvelables, d'autant plus que la portée est ici d'une autre dimension : à l'heure actuelle, la plus importante source d'énergie renouvelable dans la région est le bois.

Si l'on connaît assez bien les grosses installations qui ont font l'objet d'aides publiques, on estime que près de 80 % de la valorisation du bois-énergie a lieu chez le particulier, sans en connaître précisément les contours. Le marché du bois bûche à destination des particuliers est en effet en bonne partie réalisé en dehors des canaux de distribution professionnels. En appliquant une règle de trois il est toutefois possible de s'appuyer sur les tendances nationales pour disposer d'une estimation régionale.

À l'échelle nationale, on dispose en effet de meilleurs outils pour comptabiliser la production de chaleur renouvelable. Des efforts importants sont menés car le suivi national de la production d'énergie renouvelable répond à une obligation européenne. Les statistiques nationales sont souvent

établies à partir d'enquêtes dont l'échantillonnage ne vise pas une représentativité régionale des résultats — très coûteuse à obtenir — ou à l'aide de statistiques de ventes des fabricants inexistantes à une échelle régionale. Les filières solaires thermiques et pompes à chaleur présentent le même genre de difficultés.

Les estimations réalisées à l'échelle régionale sur ces trois filières donnent des ordres de grandeur, mais ne permettent pas une mesure fine des tendances à l'œuvre sur



le territoire. La mise en place de mesures locales doit donc s'accompagner d'une réflexion anticipée sur la nature et l'organisation du suivi.

Carte des installations réalisée par Atlanbois : <http://minilien.fr/aOp1wz>

Deux exceptions : la valorisation du biogaz et des déchets

Grâce au suivi mené par l'association AILE, on connaît précisément les installations de production de biogaz agricole et leurs équipements techniques. Par ailleurs, l'enquête de l'ADEME portant sur les installations de traitement des déchets ménagers nous renseigne tous les deux ans sur les quantités de chaleur valorisées par les usines d'incinération des ordures ménagères.

Sinoé (biogaz et déchets) : <http://minilien.fr/aOp5s>
Inventaire AILE : <http://minilien.fr/aOp67>

Le Comité Climat et Territoires (CCT)

Pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, et faisant suite à l'adoption de la Stratégie régionale de transition énergétique (SRTE) en 2014, la Région des Pays de la Loire met en place un Comité Climat et Territoires, petit frère régional du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

Ce comité d'experts du Grand Ouest a pour vocation d'évaluer les impacts locaux du changement climatique et d'étudier les adaptations souhaitables des territoires et de leurs acteurs. Ces chercheurs auront pour mission dans un premier temps de réaliser un diagnostic des effets du changement climatique en Pays de la Loire à travers une synthèse des travaux déjà menés, puis dans un deuxième temps de proposer des adaptations des politiques publiques et des territoires.

Le Comité Climat et Territoires s'est réuni pour la première fois le 2 juillet dernier en présence de Jean JOUZEL, vice-Président du groupe scientifique du GIEC.



Jean JOUZEL, membre du GIEC

Cette rencontre inaugurale a permis de présenter les objectifs du projet et d'ouvrir une réflexion collective sur les modalités de sa mise en œuvre.

Pour mener ce projet dans un cadre pluriannuel et assurer ainsi sa continuité, une doctorante est recrutée pour trois ans dans le cadre d'une CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche), en partenariat avec l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). À compter de septembre 2015, elle sera chargée de la gestion des travaux du CCT, dans le cadre d'une thèse portant sur l'adaptation des politiques publiques aux changements climatiques. Le projet déposé à l'ANR est intitulé : « *La construction de l'action publique territoriale en contexte de changement climatique : mise en perspective de l'articulation des discours scientifiques et politiques, des politiques publiques et des perceptions citoyennes* » .

Contact : cct@paysdelaloire.fr

Des données pour les territoires

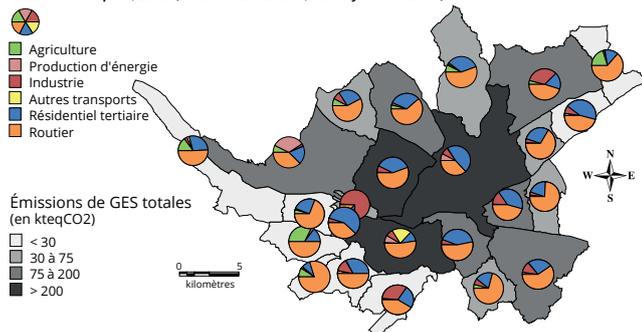
Avec la généralisation des plans climat-air-énergie territoriaux (PCET), les collectivités des Pays de la Loire ont besoin de données fiables pour établir les indicateurs de leur territoire. En s'adressant au DROPEC, elles évitent un travail de collecte souvent long et fastidieux, et peuvent se concentrer sur l'élaboration et le suivi de leurs actions de lutte contre le changement climatique.

Les nombreux partenaires du DROPEC permettent l'accès à l'information de référence la plus récente. Les données de BASEMIS® élaborées par Air Pays de la Loire portent sur les consommations d'énergie, les émissions de GES (et de polluants) du territoire, détaillées par secteur d'activité. Elles couvrent un historique de 2008 à 2012 et les résultats pour 2013 et 2014 sont en cours de calcul. De son côté, la DREAL met à disposition les données sur la production d'énergies renouvelables.

Parmi les collectivités ayant fait appel aux services du DROPEC : Nantes Métropole, la CARENE (région nazairienne), les départements de Vendée et de Loire-Atlantique, le Pays de Retz... Les restitutions peuvent être sous format tableur, carte ou note.

Toutes ces informations sont accessibles gratuitement sur simple demande auprès du DROPEC : contact@dropec.fr.

Répartition sectorielle des émissions de GES
Nantes Métropole, 2012 (source : BASEMIS®, Air Pays de la Loire)



L'agriculture au cœur de la transition énergétique

Essentiel pour produire notre nourriture, le secteur agricole est aussi le deuxième émetteur de gaz à effet de serre (GES) en France (20 % selon le dernier rapport OMINEA du CITEPA) et le premier dans notre région (29 % selon BASEMIS®, Air Pays de la Loire). L'agriculture est un secteur confronté à de multiples enjeux en interaction (climat, air, eau, biodiversité, compétitivité...), mais qui peut, lui aussi, contribuer à la transition écologique.

L'évaluation de ses émissions de GES (et leur évolution) présente une incertitude plus forte que pour les autres secteurs, notamment pour construire des plans d'actions et démontrer les efforts des acteurs agricoles.

C'est pourquoi la Chambre régionale d'agriculture (avec le soutien de la Région, du Département de Loire-Atlantique et de l'ADEME) pilote une étude Climagri® dont l'objectif est de dresser un profil énergie-GES affiné de la « ferme Pays de la Loire » afin de disposer d'un travail de prospective sur la base de différents scénarios. Ce profil permet d'identifier non seulement les différents postes émetteurs de GES mais aussi la capacité de stockage de carbone de l'agriculture et de la forêt.

Quatre scénarios de l'agriculture « post 2020 » sont en cours d'élaboration par la Chambre d'agriculture et ses partenaires. Ces scénarios, à horizon 2030, jouent à la fois sur la demande (habitudes et comportements alimentaires) et l'offre (bilans alimentaires des animaux, assolement par type de culture, consommation et production d'énergie, utilisation d'intrants...). Les résultats de ce travail de prospective seront disponibles fin 2015.

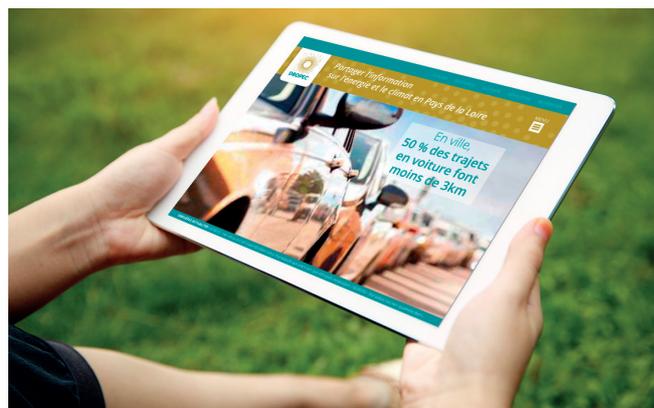
Pour en savoir plus sur la démarche Climagri® : <http://minilien.fr/a0ou1k>

Bientôt un site web pour le DROPEC : www.dropec.fr

Dispositif partenarial, le DROPEC se dote d'une identité visuelle spécifique (logo, charte graphique...) et d'un site web.

Ce dernier rappellera les enjeux, indicateurs et objectifs régionaux et donnera des explications pédagogiques sur le réchauffement climatique et la transition énergétique. Il proposera un recensement des données et des publications sur l'énergie et le climat en région, pour tous les publics (territoires, étudiants, bureaux d'études, journalistes, associations, fédérations professionnelles, grand public...). Il sera possible de contacter le DROPEC via le site web (demande de données territoriales, mise en relation, explications...).

Ouverture prévue en octobre 2015



Cette publication résulte d'une collaboration entre la Dreal des Pays de la Loire, la Région des Pays de la Loire, l'Ademe, Air Pays de la Loire et l'Observatoire régional économique et social (Ores).

Mise en page : Ores //// Photographies : iStock sauf mention contraire //// Contact : contact@dropec.fr

